

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Et MICRO-ENTREPRENEUR

MISE EN LOCATION-GERANCE D'UN FONDS

L'exploitant devient loueur de fonds et souhaite maintenir son inscription au RCS en tant que tel :

Formulaire **P2** dûment complété et signé sur chaque feuillet

Pour information : merci de bien vouloir indiquer dans le cadre relatif à l'activité exercée le fait que vous restez LOUEUR DE FONDS suite à une suppression d'activité.

COUT DE LA FORMALITE

Chèque d'un montant de 96.39 € à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse
Gratuit pour microentreprise

Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain (prestation CFE Service +)